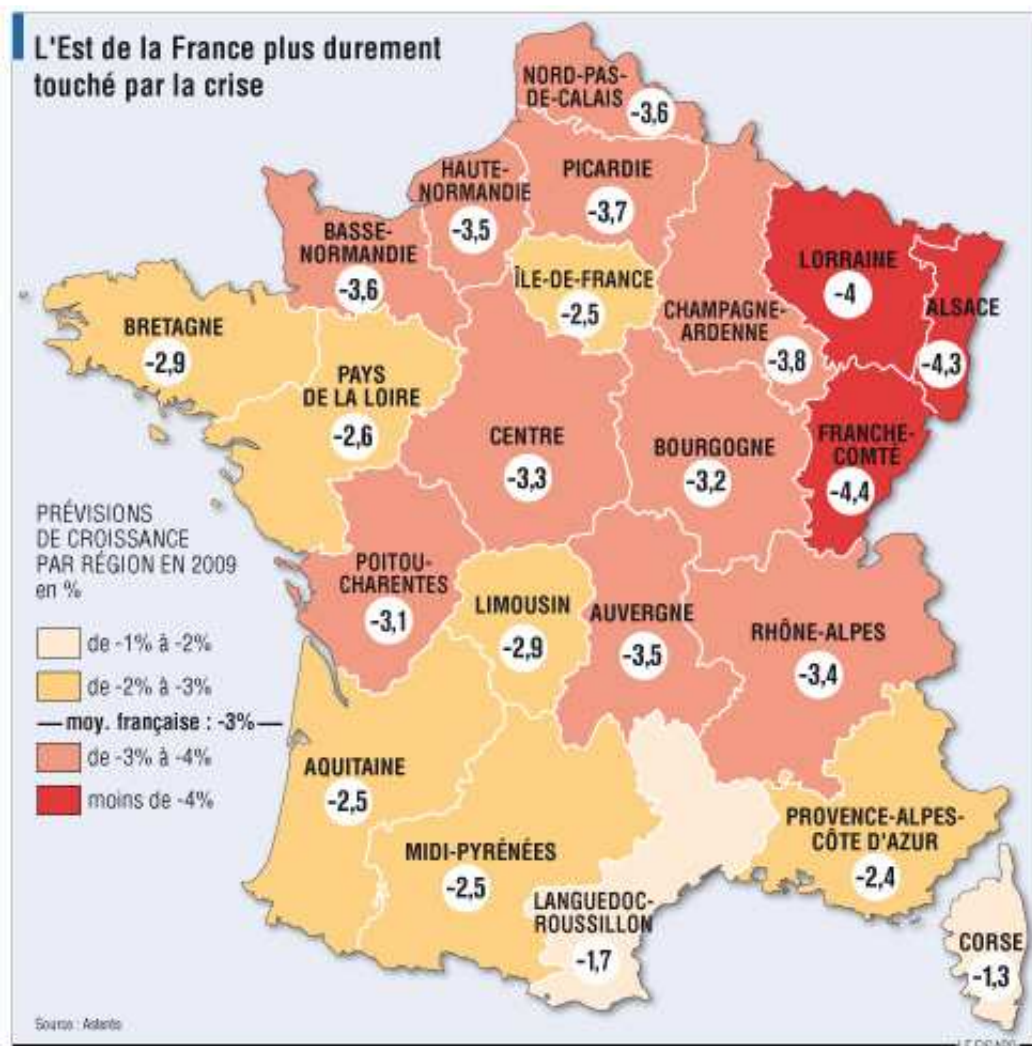


FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - BOIS - PAPIER-CARTON MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

SERVICE COMMUNICATION REVUE DE PRESSE SEMAINE 28/09

1



1. Taxe professionnelle : la contribution sur la valeur ajoutée étendue
2. Les annonces de Jean-Louis Borloo sur la taxe carbone embarrassent l'exécutif
3. Emprunt: Juppé et Rocard nommés à la tête d'une commission de réflexion
4. Le nombre de défaillances de PME a fortement augmenté au deuxième trimestre
5. Sous-travail, fantasme ou réalité? Les réponses de François Dupuy à vos questions
6. Formation professionnelle : baisse des cotisations pour les entreprises passant les seuils de 10 et 20 salariés
7. Laurence Parisot juge inopportun de vouloir légiférer sur la rémunération des dirigeants
8. Le plan Hirsch pour aider les jeunes
9. Les partenaires sociaux demandent à l'Etat de relever les contingents d'heures de chômage partiel
10. Travail dominical : le casse-tête du salaire
11. L'entreprise nordiste TPRN rejoint le groupe NGE
12. GDF Suez propriétaire de 100 % de Elyo Italia
13. Peu de secteurs industriels échappent à la récession
14. Les fabricants de matériels de chantier lancent un cri d'alarme
15. Les Régions les plus touchées profitent moins de la relance
16. Le "plus grand plan social" : info et intox

Taxe professionnelle : la contribution sur la valeur ajoutée étendue

La réforme de la taxe professionnelle, présentée mercredi aux entreprises et aux élus locaux, sera étalée sur trois ans et impliquera une taxation accrue au titre de la valeur ajoutée. Trois taux d'imposition pourraient être proposés.

Arrêtée dans ses grandes lignes, la réforme de la taxe professionnelle a fait l'objet, ce week-end, d'ultimes arbitrages avant sa présentation officielle devant les élus locaux et les entreprises, mercredi. Considérée par le Medef comme « *la plus importante du quinquennat* », elle sera intégrée à la loi de Finances 2010, pour une application progressive jusqu'en 2012. Trois mois de concertation ont été nécessaires pour dégager un compromis entre le patronat, qui veut minimiser le nombre de perdants, et les élus locaux, qui demandent une compensation intégrale de ce qui constituait, jusqu'alors, l'une de leurs principales ressources financières. Au final, la suppression de la TP sur les équipements et biens mobiliers (29 milliards d'euros), se traduit par un dispositif relativement complexe, assez proche de celui proposé par Bercy début avril.

Lisser les effets de seuil

La réforme devrait être étalée sur trois ans, ce qui limitera le coût net pour les finances publiques, estimé à 8 milliards d'euros. La facture sera également réduite via l'augmentation d'impôts existants. Ainsi, la contribution sur la valeur ajoutée (1,5 %), qui concerne aujourd'hui les seuls établissements réalisant plus de 7,6 millions d'euros de chiffre d'affaires (soit 1,4 % des établissements) va être étendue.

Le gouvernement pourrait proposer trois taux d'imposition, au lieu d'un, en fonction du chiffre d'affaires des entreprises. Un premier seuil pourrait distinguer, par exemple, les entreprises réalisant plus de 1 million d'euros de chiffre d'affaires et un deuxième à 5 millions d'euros. Outre les quelques milliards dégagés, la mesure permettra de lisser les effets de seuil. Contrairement à ce que souhaitait le Medef, elle fera quelques milliers de perdants dans les entreprises de services, notamment. Mais ce sont celles qui avaient massivement profité de la suppression de la TP sur les salaires en 1999. Elle pourrait rapporter 5 milliards d'euros dès l'an prochain.

Un milliard d'euros sera également dégagé auprès des entreprises qui gagnent le plus à la suppression de la TP (EDF, France Télécom, SNCF, etc.), via le relèvement de la taxe sur les pylônes notamment. A terme, les entreprises doivent également s'attendre à une hausse des prix des énergies fossiles, au titre des émissions de CO émises. Le dossier de la taxe carbone (lire ci-dessous) pourrait même avancer dès la fin du mois, pour une première application, forcément grossière, en 2010. La facture finale pour l'Etat dépendra de ces ultimes arbitrages.

Dotations budgétaires relevées

Côté collectivités, la suppression de la TP sera compensée par le transfert intégral de quatre impôts nationaux. Outre la contribution sur la valeur ajoutée, la taxe supplémentaire sur les conventions d'assurance, dont une partie revient déjà aux départements (2,1 milliards), va leur apporter 2,8 milliards d'euros supplémentaires. Les droits de mutation à titre onéreux, dont les communes et les départements perçoivent aussi une large part, vont apporter 340 millions d'euros en plus.

La taxe sur les surfaces commerciales, enfin, leur apportera quelque 700 millions. Bercy a renoncé, en revanche, au transfert massif de taxe intérieure sur les produits pétroliers, les élus locaux y étant farouchement opposés. Ces ressources fiscales n'étant pas suffisantes pour compenser les 22 milliards d'euros de taxe professionnelle perçus par les collectivités, l'Etat va également relever le niveau des dotations budgétaires, qui atteignent déjà 14,6 milliards d'euros toutes collectivités confondues. La hausse devrait être proche de 6 milliards.

Les annonces de Jean-Louis Borloo sur la taxe carbone embarrassent l'exécutif

Le ministre de l'Ecologie annonce que le produit du futur prélèvement sera redistribué aux ménages sous forme de « chèque vert ». Rien n'est encore décidé, répondent Bercy et l'Elysée.

En poussant l'idée d'un « chèque vert » pour restituer aux ménages le produit de la future **taxe carbone**, Jean-Louis Borloo a mis l'exécutif dans l'embarras ce week-end. « *Tous les ménages bénéficieraient d'une redistribution sous forme d'un chèque vert. Pour les entreprises, les modalités de redistribution sont aussi en cours de réflexion* », a déclaré le ministre de l'Ecologie dans un entretien au « Journal du dimanche ».

C'est la Fondation Nicolas Hulot qui est à l'origine de cette idée. Elle propose qu'un chèque soit distribué de manière uniforme à tous les ménages : les moins gourmands en énergie - et donc les moins taxés - seraient ainsi ceux qui y gagneraient le plus. La taxe, officiellement baptisée « *contribution climat-énergie* », vise à encourager les économies d'énergie en taxant les émissions de CO liées aux transports et à l'habitat, ainsi que la quantité d'énergie consommée.

Arbitrages en cours

« *Elle doit être neutre en termes de charges et ne pas affecter le pouvoir d'achat des Français*, a dit Jean-Louis Borloo. *L'Etat redistribuera l'intégralité de la taxe.* » Et d'ajouter : « *La contribution climatique n'est pas un nouvel impôt pour combler les déficits.* »

Seulement voilà, les arbitrages n'ont pas été rendus, et plusieurs voix se sont élevées hier pour dire au ministre qu'il parlait trop tôt. Ce n'est qu'une « *contribution au débat* », explique **Henri Guaino**, le conseiller spécial de l'Elysée, dans une interview aux « Echos » (lire page 3). « *Toutes les pistes et toutes les options sont sur la table, qu'il s'agisse de l'allègement des charges des entreprises ou de l'incitation à la consommation verte* », a déclaré la ministre de l'Economie, Christine Lagarde, en marge des Rencontres économiques d'Aix-en-Provence (lire page 3). Le chèque vert est « *une piste de recherche, mais certainement pas un aboutissement* ».

« *Ce que dit Borloo n'est évidemment pas idiot*, a estimé de son côté dans le « Journal du dimanche » Michel Rocard, qui préside la Conférence des experts sur la taxe carbone. *Mais il nous gêne en parlant trop tôt, avec son annonce anticipée.* » La Conférence des experts doit discuter de ses conclusions avec le gouvernement et les parlementaires jeudi. La taxe carbone devrait générer environ 8 milliards d'euros par an, supportés en gros pour moitié par les ménages et pour moitié par les entreprises, selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

AFP 6 juillet 2009

Emprunt: Juppé et Rocard nommés à la tête d'une commission de réflexion

Nicolas Sarkozy a demandé aux anciens Premiers ministre Alain Juppé (UMP) et Michel Rocard (PS), qui l'ont accepté, de présider "une commission chargée de réfléchir aux priorités" du futur emprunt national, a annoncé l'Elysée lundi dans un communiqué.

"Le président de la République a demandé à MM. Alain Juppé et Michel Rocard, anciens Premiers ministres, qui l'ont accepté, de présider une commission chargée de réfléchir aux priorités justifiant un effort exceptionnel d'investissement, afin de préparer l'avenir de la France", indique le communiqué.

"Cette commission procèdera à de larges consultations et formulera avant le 1er novembre 2009 des propositions sur le choix des priorités que le gouvernement arrêtera ensuite", précise l'Elysée indiquant que le chef de l'Etat recevra MM. Juppé et Rocard ce lundi à 19H00.

Cet emprunt a été annoncé par Nicolas Sarkozy lors de son intervention devant le Congrès du Parlement à Versailles le 22 juin.

Le chef de l'Etat avait ensuite indiqué le 1er juillet aux partenaires sociaux qu'il allait charger "une commission" présidée par "deux hautes personnalités qu'(il) désignerait prochainement le soin de réfléchir à ce que doivent être les priorités nationales pour l'avenir".

Michel Rocard, ancien Premier ministre de François Mitterrand de 1988 à 1991, est actuellement président de la "Conférence des experts" sur la taxe carbone. Agé de 79 ans, il avait annoncé en janvier qu'il renonçait à son mandat de député européen pour prendre sa "retraite parlementaire".

La nomination de ce représentant de la deuxième gauche, qui fut souvent en rivalité avec l'ex-président socialiste, est un signe hautement symbolique de la poursuite de la politique d'ouverture du chef de l'Etat .

Les échos 7 juillet 2009

Le nombre de défaillances de PME a fortement augmenté au deuxième trimestre

Le nombre de défaillances d'entreprises a grimpé de 15 % au deuxième trimestre par rapport à la même période l'an dernier, avec près de 14.000 cas, indique Altares. Avec 58 cas, le nombre de défaillances d'entreprises de plus de 100 salariés continue à croître fortement.

Au deuxième trimestre, les tribunaux ont prononcé 13.908 jugements ouvrant des procédures de redressement ou de liquidations judiciaires, soit une hausse de 15 % par rapport au deuxième trimestre l'an dernier, révèle le bilan publié ce matin d'Altares, spécialiste de l'information sur les entreprises. La hausse, tout de même, ralentit : au premier trimestre, elle dépassait 21 % par rapport à la même période de l'année précédente. « *Les mois de décembre et mars avaient même dépassé les 30 % d'augmentation* », note Altares. La comparaison d'un trimestre sur l'autre (- 9 % au deuxième trimestre par rapport au premier) n'est, en revanche, guère pertinente, les défaillances connaissant des effets saisonniers (clôture des comptes, période estivale, etc.).

La décélération du nombre de défaillances au deuxième trimestre, qui pourrait être interprétée comme une atténuation de la dégradation de la conjoncture, doit être relativisée, juge Thierry Millon, responsable des études d'Altares : « *Ce qui l'emporte dans l'analyse aujourd'hui, c'est tout de même la hausse du nombre de défaillances d'entreprises de taille importante.* » Ainsi, 70 entreprises comprenant entre 50 et 99 salariés sont passées au tribunal au deuxième trimestre, contre 38 à la même époque il y a un an.

L'industrie souffre

« *La sinistralité la plus forte est relevée sur la tranche de 100 à 199 salariés ; celle-ci ne compte que 39 sociétés, mais c'est deux fois plus que lors du même trimestre 2008* », note Altares. Au total, 58 entreprises de plus de 100 salariés ont été défaillantes au deuxième trimestre, contre 40 l'an dernier (sur l'ensemble du premier semestre, les chiffres sont respectivement de 104 et de 65). Parmi elles, Nortel, Heuliez, ou, moins connu, l'auvergnat Bourbié, spécialisé dans le recyclage des métaux. L'industrie souffre ainsi particulièrement ces derniers trimestres, et avec elle les grandes régions manufacturières, notamment Rhône-Alpes.

A l'inverse, le nombre de défaillances d'entreprises sans salarié enregistre une baisse de 4,3 %, indique Altares, avec 5.978 cas recensés au deuxième trimestre. Les plus fragiles semblent ainsi avoir disparu dès le début de la crise. Si les trois quarts des entreprises de moins de trois salariés en faillite sont d'ailleurs immédiatement liquidées, les perspectives sont plus ouvertes pour les entreprises plus grandes : « *33 % seulement des sociétés de plus de 20 salariés sont immédiatement liquidées* », note Altares.

Assouplies au début de l'année, les procédures de sauvegarde, qui permettent aux entreprises connaissant de premières difficultés de geler temporairement leurs dettes, poursuivent leur montée en puissance : 338 ont été enregistrées au deuxième trimestre, autant qu'au premier trimestre (342) et deux fois plus qu'il y a un an (164).

Sous-travail, fantasme ou réalité? Les réponses de François Dupuy à vos questions

Sociologue des organisations, François Dupuy a récemment développé ses thèses sur le sous-travail, un phénomène qui, selon lui, pèse lourdement sur notre économie, dans un entretien publié dans "Les Echos" le 20 mai. Vous avez été très nombreux à lire cet entretien et à réagir. Il a répondu à vos questions le 11 juin.

Babar : Vous dites que le sous-travail gangrène la France, mais à ce qu'on peut lire nous faisons parti des nations les plus productives par habitant. Peut-être que quelques moments de détente au travail favorisent finalement la concentration et donc, n'est pas si négative que ça. Avez-vous envisagé cet angle moins négatif ?

6

F. Dupuy : Il n'y a pas de contradiction entre une bonne productivité et les phénomènes de sous-travail dont je parle : dans la plupart des entreprises qui les subissent, ce sont des intérimaires ou des contractuels qui compensent la faible productivité des premiers. Dès lors, des calculs qui portent sur des moyennes font apparaître des chiffres tout à fait acceptables.

D'autre part, le sous-travail ne vise pas ceux qui ne font pas leurs 7 heures ou 8 heures pleines, ce qui est bien sûr impossible. Ils démarrent lorsque la différence entre le temps supposé et le temps effectif passe un seuil que j'évalue à 25%.

nicochicago : Ce mal est-il plus élevé en France que dans d'autres pays ? Il me semble qu'aux Etats-Unis, le "sous-travail" est encore plus présent. Les Américains ayant beaucoup moins de vacances (et de congés-maladie) qu'en France, ils vont consacrer, plus qu'en France encore, une partie de leurs heures de travail pour des activités "sociales" non liées au travail. De plus on constate en France, une certaine "pression sociale" dans beaucoup d'entreprises pour "rester tard", ce qui ne semble pas exister aux USA. Ainsi, hors vacances et congés-maladie, les Français semblent travailler plus que les Américains par exemple.

F. Dupuy : Je n'ai pas de données comparatives. Par contre, il me semble qu'il y a une chose tout à fait spécifique à la France : nous n'avons pas confiance dans le travail. Quelles qu'en soient les raisons, cela veut dire que les entreprises, dès qu'elles le peuvent, mécanisent, informatisent, pour réduire leur dépendance vis-à-vis du travail. Pour reprendre votre comparaison avec les Etats-Unis, on y observe le phénomène inverse : la mécanisation n'y est pas perçue comme une nécessité absolue et "l'humain n'y est pas perçu comme perturbateur ou aléatoire".

minguet : La notion de sous-travail est incompréhensible. Selon quelles données fiables, homologuées (Insee, Dares) pouvez-vous prouver scientifiquement qu'il existe un sous-travail chez les salariés ?

F. Dupuy : Votre question suppose que toute réalité sociale est mesurable. Ca n'est évidemment pas le cas et heureusement, car s'il en était ainsi, cela réduirait les sociétés humaines à des phénomènes simples et homogènes. Jusqu'ici, le sous-travail a fait partie de nos "indicibles". Il n'a donc été que très partiellement mesuré et de façon très ponctuelle. J'espère que ce débat sera l'occasion d'aller plus loin non pas dans la mesure mais dans l'identification du phénomène.

apparences : Comment intégrez-vous le paramètre "pénibilité" dans votre analyse ? Avez-vous comparé le coût du "sous-travail" avec le coût global pour la société de toutes les pathologies résultant de la surexposition aux agents destructeurs d'un poste de travail ? Par exemple les affections psychosociales, les troubles musculo-squelettiques et les risques liés aux substances CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques) ?

F. Dupuy : Je ne suis bien sûr pas un médecin du travail. Mais je vous rappelle que j'ai écrit un livre intitulé "La fatigue des élites" qui cherchait à repérer les causes de la souffrance des cadres au travail. Il n'y a pas d'opposition à ce que les deux phénomènes se développent en parallèle. Simplement, ils ne concernent sans doute pas tout à fait les mêmes populations. C'est d'ailleurs pourquoi il y a une nécessité forte à poursuivre des recherches sur ce thème du sous-travail qui apparaît pour la première fois de façon sérieuse sur l'agenda social.

sylv1: Prônez-vous un contrôle social des uns sur les autres, fort et donc dissuasif, quant au sous-travail ?

F. Dupuy : Pour le moment, je ne prône rien. Je me contente de constater, sans juger. Par contre, d'un point de vue sociologique, il est vrai que le contrôle social dont il faudrait discuter des formes "régule la quantité de travail des uns par rapport à celle des autres". Il y a des entreprises qui l'ont très bien compris et, si l'on voulait en citer une, on pourrait mentionner Cisco Systems à San Francisco.

LOLA : Bonjour. J'ai bien aimé votre analyse. Que préconisez-vous pour sortir de cette situation très concrètement dans les semaines ou mois à venir ?

F. Dupuy : C'est une question très complexe, car nous sommes dans un cercle vicieux qui peut se décrire ainsi : une partie des salariés cherchent, pour des raisons qui restent à analyser, à échapper aux contraintes inhérentes à tout travail ; les entreprises cherchent à échapper à la dépendance vis-à-vis du travail. Et la pauvreté du dialogue social en France rend très difficile de parler ouvertement de cette question et de ces conséquences. Par l'interview que j'ai faite, j'espère faciliter l'ouverture du débat mais nous sommes au tout début de ce processus.

yoann : La forte productivité est peut-être due au fait que le travail est concentré à la période la plus productive de la vie des salariés, les taux d'emploi des jeunes et des seniors étant faibles en France...

F. Dupuy : Vous avez sans doute raison. C'est une des raisons, encore une fois, qui m'amène à dire qu'il n'y a pas de contradiction entre cette productivité élevée et les "poches" de sous-travail dont je parle.

PERTINAX : Que le "sous-travail" tel que le décrit F.D. soit une réalité, c'est une évidence intuitive. Cependant : 1) ne faut-il pas incriminer aussi une sous-organisation ? D'autant plus que se répand en même temps le mal-être au travail. 2) Le phénomène est-il spécifiquement français ? Car si tel était le cas, des données objectives relatives, par exemple à la productivité, le feraient nécessairement apparaître. 3) On imagine mal, sur ce sujet, des données macro-économiques ; à défaut, ne pourrait-on rendre publiques des données (anonymes) d'entreprises ou d'administrations ?

F. Dupuy : Il y a beaucoup de choses dans votre question. D'abord, je vous remercie d'accepter que l'on puisse travailler, au moins au début, sur ce que vous appelez des "évidences intuitives". Les seules données que nous avons pour le moment sont celles qui concernent certaines administrations, les Finances par exemple. Mais je le répète, il ne s'agit pas d'un phénomène qui ne concerne que le secteur public.

En ce qui concerne le secteur privé, les études sont parcellaires - un certain nombre d'entreprises me les ont envoyées suite à l'article -, mais personne ne souhaite pour le moment les publier. N'oubliez pas que globalement le sous-travail reste un indicible de notre société.

Vous évoquez enfin le problème très intéressant de la sous-organisation. Vous avez raison. Les modes de fonctionnement qui sont ceux en particulier du secteur public, mais pas seulement, ont exclu le management de ces mêmes organisations.

De ce point de vue, il est très difficile d'y instaurer des normes et ceci d'autant plus que le payeur, c'est-à-dire l'Etat, est éloigné et peu matérialisable.

apparences : Vous ne cessez de dire que ce que vous étudiez n'est pas mesurable. Comment alors rester crédible scientifiquement?

F. Dupuy : Penser que toute science se traduit par des chiffres est totalement réducteur. Encore une fois, si c'était le cas, cela nous amènerait à négliger des pans entiers du fonctionnement de notre société. Excusez l'exemple que je vais vous donner, mais nous n'avons pas eu besoin de quantifier un phénomène comme la pédophilie pour savoir qu'il nécessite une extrême vigilance. En sciences sociales, il y a donc des approches qualitatives dont on peut dire, même si ça n'est pas l'objet de ce débat, qu'elles sont la plupart du temps les plus fructueuses.

motive : Le rôle des dirigeants et responsables hiérarchiques est tout de même d'amener chacun de ses salariés à donner le meilleur de lui-même, en le motivant par un bon salaire, des perspectives de progression, des primes, de la reconnaissance... Ne pensez-vous pas que les salariés sont prêts à répondre présents ?

F. Dupuy : Il est difficile de répondre globalement à votre question. Nous savons depuis le milieu du XXe siècle que les éléments de "motivation" peuvent varier énormément : argent, reconnaissance, travail en équipe, confiance, etc. Par contre, si vous voulez dire que des conditions matérielles précaires ou insuffisantes contribuent à générer un faible investissement dans le travail, vous avez sans doute raison !

yurk : Le sous-travail n'est-il pas d'abord dans l'existence de deux millions et demi de chômeurs ? La quantité de travail disponible résultant de l'adéquation de l'offre à la demande, j'imagine qu'une intensification du travail déboucherait sur des suppressions de postes, un accroissement du chômage, et je ne suis pas certain que la société y gagne.

F. Dupuy : Je ne vous suis pas sur ce terrain. En effet, si comme vous le dites, le sous-travail des uns se traduirait par l'emploi des autres de façon quasi mécanique, il n'y aurait pas lieu de s'en alerter. Mais ce n'est pas ce que l'on observe aujourd'hui : lorsque des "titulaires" travaillent insuffisamment, ce sont des précaires qui le compensent par leur propre sur-travail. Comme dans toutes sociétés humaines, les privilégiés supposent des exclus.

Par ailleurs, comme je l'ai noté plus haut, ces phénomènes de sous-travail contribuent à accroître la méfiance générale vis-à-vis de ce même travail. La stratégie qui y est opposée, c'est-à-dire celle de réduire sa dépendance vis-à-vis du travail, amène à tuer l'emploi de demain. On peut donc penser que le sous-travail d'aujourd'hui est un des facteurs de réduction de l'emploi à venir.

wiml3 : Comment faire évoluer les choses face à deux postulats : 1) un monde du travail globalement figé et ayant cultivé un esprit de corps, 2) des entreprises qui, globalement, ne favorisent que très rarement des ascensions importantes et donc la reconnaissance de ceux qui font tous les jours l'entreprise ? Merci

F. Dupuy : Vous posez là une question qui est débattue depuis longtemps. Je vous renvoie au livre de Michel Crozier, "La société bloquée", qui doit bien avoir maintenant une quarantaine d'années ! Jusque-là, la société française a été à ce point bloquée qu'elle n'a changé que par des mouvements brutaux. Ce mode de changement a bien entendu des coûts humains et financiers élevés. Il resterait à savoir comment on peut sortir de cette logique de conservatisme et d'affrontement. Pour le moment, personne ne semble avoir trouvé une réponse satisfaisante à cette question.

apparences : Vous-même, par exemple sur dix années prises au hasard dans votre carrière, avez-vous quantifié le rapport entre vos revenus nets et le nombre d'heures passées totalement concentré sur une tâche ?

F. Dupuy : Heureusement que la sociologie permet de prendre de la distance par rapport à soi-même. Je ne suis pas moi-même mon propre sujet d'étude. Néanmoins, il est vrai que j'appartiens à la catégorie que Peter Drucker appelle "les knowledge workers". Mon revenu dépend donc uniquement de ma productivité. Et c'est bien ainsi !

come : N'avez-vous pas le sentiment que le sous-travail est le produit d'un mode d'organisation de la société française - qui commence à l'école et se retrouve aujourd'hui au plus haut de l'Etat -, avec une coupure entre des dirigeants omniscients et une "base irresponsabilisée". En Allemagne, l'apprentissage à l'autonomie commence très tôt et chacun est responsable de son travail.

F. Dupuy : C'est une excellente remarque. Vous avez raison de noter, pour utiliser d'autres termes, que la France est un pays de non confiance. En son temps, Alain Peyrefitte l'avait brillamment montré. Cette non confiance, toutes les études l'ont observé, produit beaucoup d'apathie et des stratégies de retrait. Il n'y a donc pas de doute qu'elle est un facteur supplémentaire de non investissement dans le travail. Cela dit, ce que nous venons d'énoncer est connu de tous mais géré par personne. Cela fait partie des blocages de la société française.

adeline : Avez-vous noté, dans vos enquêtes, que le sous-travail s'observe plus dans le secteur public que dans le secteur privé ? Pour ma part, je l'ai observé.

F. Dupuy : Nous savons qu'il existe dans le secteur public, comme je l'ai dit dans l'interview, il a été mesuré au ministère des Finances, par exemple. Mais jusque-là, les politiques qui sont en charge de l'administration l'ont considéré comme un phénomène inéluctable sur lequel il n'y a rien à faire. Ils en ont souvent plaisanté plus qu'ils ne s'en sont souciés : "les 35 heures dans la fonction publique ce sera difficile. D'abord 31, puis 32, puis 33", disait un ministre...

Dans le secteur privé, ce que j'ai repéré par des études effectuées par mes soins, ou par des témoignages qui m'ont été envoyés, ce sont des "poches" de sous-travail. On les repère principalement dans deux types d'entreprises : celles pour qui la productivité compte très peu par rapport à la marge qu'elles font dans leur secteur, et il y en a plus que l'on ne croit ; et celles qui viennent elles-mêmes du secteur public, parapublic ou ex-public. Mais dans ce cas-là, elles "souffrent" d'habitudes prises dans leur statut antérieur.

Sporting: La question a déjà été évoquée. Mais j'aimerais si possible que vous expliquiez le rapport entre le sous-travail évoqué dans votre étude et le taux de productivité au travail record en France. Ne sommes-nous tout simplement pas les champions du travail concentré ?

F. Dupuy : Je ne suis pas un économiste du travail. Pour répondre à la dernière partie de votre question en particulier, c'est vers eux qu'il faut vous tourner. En France, l'économie du travail est une discipline qui produit des résultats remarquables.

Ce que moi j'ai observé, mais bien entendu de façon non quantifiée, c'est que chaque fois qu'il y a sous-productivité d'une catégorie, généralement statutairement protégée, elle est compensée par la sur-productivité de ceux qui ne bénéficient pas des mêmes protections. Pour ne pas nous situer à un niveau trop général, observons donc que la productivité, dans les "poches" de sous-travail, résulte de cet équilibre. Pour être précis, je parle de différentiels observés de l'ordre de 40%.

labadie : Les 35 heures n'ont-elles pas réduit le sous-travail, les salariés effectuant les mêmes tâches en moins de temps ?

F. Dupuy : Je n'observe rien de tel. Je n'ai jamais pu identifier la moindre relation entre ces deux éléments. Mais cela resterait à vérifier de façon plus systématique.

azer : Existe t-il une corrélation entre le sous-travail et le travail au noir ?

F. Dupuy : C'est une question intéressante à laquelle, par définition, il m'est difficile de répondre. Intuitivement, je dirais sans doute pas car les secteurs dans lesquels le sous-travail est le plus développé n'ont pas d'alternatives dans le travail au noir.

10

boutet : Si je prends mon expérience personnelle d'ancien syndicaliste, rajoutée à ce que je vois du travail de mes enfants insérés dans la vie active, je constate un nombre important d'heures en plus non rémunérées ni en argent, ni en récupération. L'un est dans la boulangerie, l'autre dans la bijouterie. Alors parler de sous-travail, c'est l'œuvre d'intellectuel désœuvré ?

F. Dupuy : Ce que vous citez, monsieur, et je le respecte, ce sont des anecdotes et non pas des faits. Constaté qu'à côté des "poches" de sous-travail dont je parle il y a du sur-travail est une évidence. D'autant que vous avez pris l'exemple de l'artisanat, qui est sans doute un des secteurs dans lesquels le temps de travail et la pénibilité sont poussés les plus loin.

Mais, encore une fois, prenez de la distance par rapport à des situations ponctuelles et comprenez que les phénomènes dont nous parlons ne s'excluent pas l'un l'autre. Et puisque vous êtes un ancien syndicaliste, je souhaiterais ajouter que vos collègues actuellement en fonction ont un rôle important à jouer dans la sortie du "cercle vicieux" que j'ai évoqué tout à l'heure. La reconnaissance de la réalité est un préalable à tout processus de changement.

motive : Je ne partage pas votre point de vue sur le manque de réponse satisfaisante : il y a un gros travail d'organisation et de motivation à faire au plus près des salariés.

F. Dupuy : Oui, bien sûr. Mais cela suppose encore une fois que l'on ait confiance dans le travail humain, qu'il ne soit pas perçu comme incertain, aléatoire ou dangereux, ce qui aujourd'hui n'est pas le cas. Pour me résumer, réfléchissez à ce paradoxe français : nous cumulons à la fois un problème d'emploi et un problème de travail.

Jingle: Avez-vous lu les réactions à votre interview sur le site des "Echos" et avez-vous été surpris - ou troublé - par la virulence de beaucoup d'entre elles ?

F. Dupuy : Bien sûr que je les ai lues avec attention. Au delà de remarques tout à fait intéressantes ou de critiques tout à fait fondées, cela m'a amené à réfléchir sur l'utilisation du Net et des pseudos. Cela ouvre sans doute une marge de liberté qui rend le dialogue beaucoup plus vivant, mais cela permet aussi de tenir des propos irresponsables sans aucune conséquence : par exemple, être traité de "nazi" ou de "révisionniste" ne me paraît pas avoir un lien évident avec le débat que j'ai essayé de lancer.

Le moniteur 6 juillet 2009

Formation professionnelle : baisse des cotisations pour les entreprises passant les seuils de 10 et 20 salariés

Deux décrets ont été pris afin de permettre aux entreprises passant les seuils de 10 et 20 salariés de bénéficier du lissage du montant de leurs cotisations dues au titre de la formation professionnelles.

Certaines entreprises hésitaient à franchir des seuils d'effectif, en particulier à dépasser les 10 et les 20 salariés, de peur de voir leur contributions à certaines cotisations grimper d'un coup d'un seul. Aussi, deux décrets, découlant de la loi de modernisation de l'économie, ont été pris afin de permettre aux entreprises qui, en 2008, 2009 et 2010 ont ou vont franchir les seuils de 10 et de 20 salariés de bénéficier du lissage du montant de leurs cotisations dues au titre de la formation professionnelles (voir liens suivants)

Décret n°2009-816 du 1er juillet 2009

Décret n°2009-818 du 1er juillet 2009

Ainsi, les entreprises qui franchiront la barre des 10 salariés pourront, sur leur taux de contribution légale, appliquer une baisse de 0,35%, puis 0,2%, puis 0,1% sur le montant des rémunérations versées. Pour les entreprises de travail temporaire, la minoration sera respectivement de 0,6% puis 0,4% et enfin 0,2%.

Pour les entreprises dépassant un effectif de vingt salariés en 2008, 2009 et 2010, les versements dus au titre du congé individuel de formation seront diminués de 0,15%, puis 0,1% puis de 0,05% du montant des rémunérations de l'année de référence. Pour les entreprises de travail temporaire, la réduction sera respectivement de 0,2%, 0,15% puis 0,1%. Par ailleurs, les cotisations dues au titre des périodes et contrats de professionnalisation ainsi que du droit individuel à la formation (DIF) seront quant à elles diminuées de 0,3%, puis 0,2% et de 0,1%.

VENIZEL (02) Saica : les noms des salariés licenciés connus fin juillet

Les salariés de la papeterie SAICA doivent désormais se préparer au pire.

La période de consultation légale et de négociation pour le plan de sauvegarde est révolue. 93 salariés devraient être licenciés. Les noms devraient être connus le 27 juillet prochain. Quant aux premières lettres de licenciement, elles sont attendues pour la mi-septembre.

« *Nous en sommes aux négociations ultimes avec le reclassement et le montant des indemnités* », explique Gérald Fromager, secrétaire départemental du syndicat FO qui ne regrette qu'une chose : « *Nous n'avons pas pu empêcher la fermeture de l'usine* ». « *Depuis la terrible annonce du groupe SAICA, le 4 mai dernier, les semaines se sont enchaînées, ponctuées par des réunions, des mouvements de grève, des négociations tendues et du désarroi parmi tous les salariés du site de Venizel* », écrit Albéric Deplanque, de la fédération FO papier carton. Ce dernier indique que les syndicalistes du site qui compte 200 employés restent très inquiets quant à la réorganisation du travail sur le site.

Avenir incertain pour les salariés licenciés

Le syndicat se veut très vigilant sur l'avenir des salariés licenciés et reclassés. Il faut dire que les mauvais exemples ne manquent pas en cette période de crise. Les anciens salariés de l'usine Essex de Chauny ne sont que six sur quatre-vingt-dix à avoir retrouvé un emploi, malgré la mise en place d'une cellule de reclassement qui a duré près d'un an.

La grosse satisfaction vient de l'intersyndicale, qui a notamment mené une semaine de grève complète sur le site. « *Elle a tenu le coup jusqu'au bout* », s'est félicité Gérald Fromager.

Cependant, malgré tous leurs efforts, les salariés n'ont pu que reculer l'inévitable en attendant de connaître les noms des salariés licenciés.

Les échos 8 juillet 2009

Laurence Parisot juge inopportun de vouloir légiférer sur la rémunération des dirigeants

A titre « personnel », la présidente du Medef est toutefois d'accord avec le député UMP Philippe Houillon pour mettre fin au système des retraites chapeaux.

La présidente du Medef a créé une petite surprise, hier, en commentant le rapport du député UMP Philippe Houillon sur la rémunération des dirigeants (« Les Echos » d'hier). Ce dernier, après six mois d'audition à la commission des Lois de l'Assemblée nationale, propose de mettre fin aux retraites chapeaux dont bénéficient les mandataires sociaux des grands groupes, lors de leur cessation d'activité. A titre « personnel », Laurence Parisot juge ce régime « certainement excessif ». Et même si la plupart des « régimes de retraite complémentaires à prestations définies », nom officiel des retraites chapeaux, ont été « fermés », la patronne des patrons n'aurait « aucune remarque à faire si le gouvernement regardait cette question ».

Pour le reste, Laurence Parisot estime que les députés « se trompent de combat » en voulant légiférer sur les rémunérations des dirigeants. « Si nous continuons à regarder exclusivement cet aspect de la crise, nous nous trompons, ce n'est pas comme ça que nous réglerons le problème gigantesque auquel nous sommes confrontés : pendant ce temps-là, nous n'avons toujours rien fait pour la compétitivité des entreprises », souligne-t-elle. Regrettant, finalement, que les parlementaires « ne donnent pas le temps » au Code de bonne conduite publié en octobre 2008 par le Medef et l'Association française des entreprises privées (Afep) de produire ses effets. « Nous ne sommes qu'au tout début du processus », fait-elle valoir.

Une limite pourrait être fixée

A l'inverse, les élus socialistes qui ont participé à l'élaboration du rapport Houillon ont pris leurs distances avec les propositions de l'UMP, jugées certes « intéressantes », mais encore « trop partielles ». Soupçonnant le gouvernement de « dissimuler » sa volonté « de ne rien faire », ils vendent l'idée de plafonner les rémunérations. Dans les entreprises aidées par l'Etat, la limite pourrait être fixée, d'après eux, à vingt-cinq fois le montant de la plus faible rémunération en vigueur dans l'entreprise en question, soit « environ 300.000 euros par an ». Dans les sociétés cotées, il reviendrait au conseil d'administration de définir le plafond comme un multiple du plus bas salaire maison, le montant devant ensuite être validé par l'assemblée générale des actionnaires, après avis du comité d'entreprise.

Libération 8 juillet 2009

Le plan Hirsch pour aider les jeunes

Doubler les contrats en alternance, donner plus de droits aux apprentis, interdire les stages hors cursus... La commission sur la politique de la jeunesse a remis 57 propositions. Reste le problème du financement.

Ouf, Martin Hirsch respire. Le haut commissaire aux Solidarités actives et à la Jeunesse, a rendu public ce mardi matin son livre vert sur la jeunesse, et c'était, de son propre aveu, inespéré. « On ne savait pas si on allait s'en sortir. On est tombé sur un accord hier soir à 19h55 avec les 80 membres de la commission. »

Les discussions laborieuses (170 heures de réunion) ont abouti à 57 propositions « ambitieuses » selon Hirsch... mais ont buté sur un point essentiel : le financement et les moyens de mise en œuvre. Aucun consensus n'a été trouvé sur ce point, le livre vert ne comprend pas d'estimation du budget nécessaire à sa mise en place.

Sur ce point, Martin Hirsch botte en touche d'un : « Ces mesures peuvent avoir un coût, mais elles rapportent aussi beaucoup. »

« Augmenter de 10% le nombre de jeunes de moins de 25 ans en emploi, lit-on ainsi dans le livre vert, c'est rendre 300.000 jeunes de plus assujettis à notre système de protection sociale, ce qui augmente les recettes d'environ 1 milliard d'euros par an ».

Revue des principales propositions, annoncées ce matin :

Créer un service public de l'orientation « Connecté à l'école mais pas dépendant de l'Education nationale », ce service aurait notamment vocation à décroiser les filières et revaloriser les filières professionnelles et techniques.

Interdire les stages hors cursus Objectif : éviter que les stages ne soient utilisés par les employeurs pour remplacer un contrat de travail. La commission préconise donc de mieux encadrer la signature des conventions de stage par les universités, et ce dès la rentrée 2009.

Encourager la transmission intergénérationnelle Développer à grande échelle le tutorat au travail entre jeunes et seniors au sein des entreprises, avec une activité réduite à 50% du senior et une rémunération de la fonction de tutorat à hauteur de 25% dans le cas d'embauche d'un jeune.

Prendre en charge les jeunes jusqu'à 18 ans Actuellement, l'école est obligatoire de 6 à 16 ans. La commission propose une « prise en charge » jusqu'à 18 ans : les jeunes se verraient systématiquement proposer une formation ou un premier emploi par la collectivité publique, via notamment les missions locales dont le rôle serait renforcé.

Doubler le nombre de contrats en alternance d'ici 2015 Pour parvenir à cet objectif, déjà annoncé par Nicolas Sarkozy, les membres de la commission proposent de réformer la taxe d'apprentissage, de développer les offres de logement et les aides à la mobilité pour les apprentis (type Erasmus). La commission prône l'ouverture des mêmes droits que les étudiants « classiques » : restau U, Erasmus, réduction pour les musées et les transports, mutuelle étudiante...

Reste la question clé des ressources des jeunes. La commission n'ayant pas trouvé de consensus, deux options devraient être expérimentées : une « dotation autonomie » (le jeune aurait à sa disposition une certaine somme pendant une période définie, utilisable pour financer une formation, ou pour l'aider dans sa recherche d'emploi). Autre formule qui devrait être testée : l'allocation versée sur la base d'un contrat. Le jeune toucherait une allocation mensuelle attribuée à condition de remplir certaines obligations (ex : obligation de suivre une formation).

Un RSA pour les jeunes ? Aujourd'hui, rappelons-le, seuls les jeunes âgés de 25 ans et plus sont éligibles au RSA. Résultat : un jeune de 26 ans travaillant à $\frac{3}{4}$ temps touche 200 euros par mois au titre du RSA, alors qu'un jeune dans la même situation mais âgé de 24 ans et demi n'a pas droit à de complément de revenus...

La commission propose donc d'ouvrir « un système équivalent au RSA complément de revenu » à partir d'une durée minimale de travail et de cotisations sociales. Mais cette mesure ne fait pas consensus, faut-il étendre ce dispositif aux étudiants ou seulement aux jeunes en emploi ?

Pour faciliter l'accès au logement Martin Hirsch veut que les pouvoirs publics prennent en charge pendant cinq ans le coût de l'assurance contre les non-paiements de loyers pour inciter les propriétaires à louer aux jeunes.

En refermant ce livre vert, deux interrogations persistent : Martin Hirsch aura-t-il les moyens financiers de mettre en œuvre ces mesures ? Le cas échéant, quel sera le calendrier législatif ? Pour toute réponse, le haut commissaire lâche avec le sourire : « Je ne sais pas du tout »

Les Echos 9 juillet 2009

Les partenaires sociaux demandent à l'Etat de relever les contingents d'heures de chômage partiel

14

Syndicats et patronat ont arrêté, hier soir, un projet d'accord sur les mesures d'urgence pour l'emploi. Le texte, que trois ou quatre centrales devraient signer, assouplit le recours au chômage partiel, sauf pour les cadres, et revalorise la CRP.

Le timing a été respecté. Les partenaires sociaux ont conclu, hier soir, la négociation sur de nouvelles mesures, « temporaires » jusqu'au 1 janvier 2011, d'urgence sur l'emploi. Comme espéré, ces dernières devraient donc pouvoir entrer en vigueur dès la rentrée, unanimement attendue « très difficile » sur le front de l'emploi. Dès hier, la CFDT, la CFTC et la CGC, ne cachaient pas leur intention de signer le texte. FO y semblait aussi encline, au contraire de la CGT. « Il fallait trouver des solutions pragmatiques qui facilitent le maintien du lien contractuel. Nous y sommes parvenus malgré le manque de marges de manœuvre financières », s'est, pour sa part, félicité le Medef. La CFDT a salué « un bon premier pas ».

Le projet d'accord facilite le recours au chômage partiel, peu développé dans les commerces et le tertiaire. Pour y remédier, syndicats et patronat souhaitent autoriser « une réduction d'horaire collective » qui pourra être appliquée « aux salariés exerçant la même activité, individuellement, par roulement et de façon identique ». Cela permettrait d'individualiser le chômage partiel, alors que la loi impose de raisonner par « unité de travail », ce qui pénalisait par exemple les magasins, qui, contrairement aux usines, peuvent difficilement fermer complètement. Dans les entreprises de plus de 250 salariés, la mesure sera conditionnée à la conclusion d'une convention d'activité partielle de longue durée, qui garantit aux salariés de toucher 75 % de leur salaire brut (contre 60 % sans convention). Développer les formations

Le projet d'accord demande aussi aux pouvoirs publics de porter, « dès à présent, pour l'ensemble des secteurs d'activités », de 800 à 1.000 heures le contingent d'heures de chômage partiel. Une « mesure de précaution » en vue de l'automne, a expliqué le Medef, qui craint que des entreprises arrivent alors au bout du contingent actuel. Autres points cruciaux aux yeux des syndicats : le texte met l'accent sur la nécessité de développer les formations durant les périodes de chômage partiel et, surtout, le patronat a renoncé à assouplir le chômage partiel pour les salariés en forfaits jours (majoritairement cadres).

L'autre mesure majeure du texte est le relèvement de l'indemnisation des salariés en convention de reclassement personnalisé (CRP, 58.000 bénéficiaires au 1 juillet). Elle sera portée à 80 % du salaire de référence pendant 12 mois, et non plus 80 % les 8 premiers mois, puis 70 % les quatre suivants. Certains syndicats déplorent toutefois que le patronat ait refusé d'ouvrir le bénéfice de la CRP aux salariés précaires, « pourtant les premiers frappés par la crise » (FO). Dès lors, tout juste l'accord prévoit-il de demander « aux pouvoirs publics d'ouvrir, à titre expérimental, dans les bassins éligibles » l'accès au CTP « aux anciens titulaires de CDD ou de contrats d'intérim bénéficiant des allocations du régime chômage ». Le CTP étant financé par l'Etat (contrairement à la CRP, assumée par l'Unedic), c'est là une manière de renvoyer la balle à l'exécutif. Tutorat par les plus de 45 ans

Le texte prévoit aussi de développer le prêt de salariés entre entreprises.

Lorsque celui-ci conduira à la « modification de l'un des éléments du contrat de travail, il est soumis à l'accord préalable du salarié », précise le texte. « Cela permettra de lutter contre les abus », se félicite la CFTC. Pour les plus de 45 ans, le patronat veut développer le recours au tutorat dans les entreprises, via notamment une revalorisation des avantages financiers accordés par les OPCA. Enfin, aucune mesure majeure n'est prévue pour les jeunes, le texte mettant surtout l'accent sur le développement des contrats en alternance, dans le sillage du plan Jeunes présenté au printemps par le gouvernement. Enfin, les partenaires sociaux ont convenu de lancer, à la rentrée, des groupes de travail sur l'aide au logement des jeunes, le développement des groupements d'employeurs et le cas des chômeurs en fin de droits.

DEREK PERROTTE, Les Echos

Les règles du chômage partiel Le contingent maximum d'heures de chômage partiel autorisées est passé, au 1 janvier, de 600 à 800 heures par an, et même 1.000 heures dans le textile et l'automobile. La durée maximale consécutive de chômage technique a aussi été portée de quatre à six semaines. Depuis le 1 janvier, l'indemnisation de l'activité partielle a été relevée de 50 à 60 % du salaire brut, avec un plancher horaire de 6,84 euros brut. Et depuis le 1 mai, une convention entre l'Etat et l'Unedic permet de porter l'indemnisation à 75 % du salaire brut pour les entreprises s'engageant sur l'emploi et la formation

Travail dominical : le casse-tête du salaire

Les mêmes contraintes, mais pas les mêmes contreparties : c'est, pour les salariés, tout le paradoxe de la proposition de loi Mallié sur le travail dominical, en cours d'examen à l'Assemblée. Dans sa volonté de mettre fin à « la jungle des dérogations » et de clarifier des situations « absurdes », le gouvernement prend le risque d'instaurer un système à deux vitesses, dont la lisibilité et la justification ont continué hier à être au cœur du débat parlementaire.

Le texte institue en effet une nette inégalité entre salariés, selon leur lieu de travail. Pour ceux des « Périmètres urbains de consommation exceptionnelle » (Puce), le travail dominical sera basé sur le volontariat et entraînera obligatoirement des revalorisations salariales, par accord ou par référendum interne. A l'opposé, ceux des zones touristiques ne pourront pas refuser le travail et rien n'obligera à les payer plus. Une équation complexe

Cette inégalité pourrait braquer l'opinion, comme l'ont bien compris les syndicats et l'opposition, qui en font un de leurs principaux angles d'attaque. L'équation est complexe, puisque l'exécutif refuse d'imposer des revalorisations salariales dans les zones touristiques : il estime que le travail dominical y est « structurel » et ne veut pas pénaliser une activité que le texte vise au contraire à développer.

« Il y a aujourd'hui 180 métiers avec des dérogations de droit et 3,5 millions de salariés qui travaillent le dimanche à des conditions définies avec leur employeur. On ne peut pas venir tout remettre en cause avec des obligations. Si on demande par exemple aux loueurs de skis de doubler les salaires le dimanche, beaucoup vont mettre la clef sous la porte », explique Richard Mallié (UMP). « Ceux qui travaillent déjà ont des conventions de toute nature qui ne leur permettent peut-être pas d'être payés double, mais d'avoir des récupérations, des systèmes qui protègent leurs droits », fait aussi valoir Xavier Darcos, ministre du Travail, qui fait notamment allusion au travail saisonnier. Des accords internes

La question reste toutefois entière pour les salariés des commerces en zones touristiques qui n'avaient pas le droit d'ouvrir le dimanche et pourront désormais le faire. Le ministère du Travail mise sur les grandes enseignes pour bâtir « naturellement » des accords internes sous la pression de leurs syndicats. « Beaucoup payent déjà double quand elles ouvrent les cinq dimanches fixés par le maire », fait-il remarquer. Certes, mais rien n'indique, comme le soulignent les syndicats, que les petits commerces, nombreux dans les zones touristiques et aux moyens plus limités, auront la même approche.

Dans ce contexte, la piste d'une solution intermédiaire tient la corde. Mardi, avec l'approbation de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée, le Nouveau Centre a déposé des amendements rendant obligatoire l'ouverture - mais pas la conclusion, contrairement à la règle dans les Puce - de négociations sur les contreparties dans les zones et communes touristiques, comme cela s'est déjà fait (lire ci-dessous). L'idée, qui fait désormais peu ou prou consensus au sein de la majorité, serait de lancer le mouvement sans rien imposer pour autant.

Le moniteur 9 juillet 2009

L'entreprise nordiste TPRN rejoint le groupe NGE

L'entreprise familiale nordiste TPRN, installée à Wattrelos dans l'agglomération lilloise, vient d'être acquise par le groupe NGE, connu pour sa filiale Guintoli.

Avec 50 salariés et un chiffre d'affaires de 7,5 millions d'euros, TPRN est spécialisé dans les travaux de voirie (démolition, terrassements, fond de forme, couche de forme, et enrobés), l'assainissement (réseaux d'écoulement d'eaux pluviales et d'eaux usées) et l'aménagement urbain (pavage, trottoirs dallés, en béton désactivé ou en asphalte).

Elle rejoint ainsi un groupe de 5200 personnes et 869 millions d'euros de chiffre d'affaires, né à Tarascon avec Guintoli, et qui s'étend maintenant sur tout le territoire français. NGE s'est ainsi récemment installé à Arras, dans le Pas-de-Calais, et cette acquisition permet un renforcement de son offre multimétiers, et lui assure des parts de marchés dans le nord.

GDF Suez propriétaire de 100 % de Elyo Italia

GDF Suez a acquis les 40% qu'elle ne détenait pas dans Elyo Italia. Cette dernière va maintenant fusionner avec l'autre filiale italienne du groupe, Cofathec Servizi.

GDF Suez Énergie Services, filiale de GDF Suez et actionnaire de la société Elyo Italia à hauteur de 60 %, a obtenu l'accord des autorités européennes de la concurrence pour racheter les 40 % d'actions détenues jusqu'ici par ERG Petroli (groupe ERG). Elyo Italia est, avec Cofathec Servizi, l'une des deux principales sociétés de GDF Suez Énergie Services spécialisée dans les services énergétiques et le "facilities management" en Italie. Elle est active dans la commercialisation des produits pétroliers, la cogénération et la distribution d'énergie électrique, la gestion et la maintenance des installations techniques et l'externalisation de services énergétiques. La société emploie 900 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de 670 millions d'euros en 2008.

Pour Jérôme Tolot, administrateur directeur général de GDF Suez Énergie Services, "ces opérations satisfont pleinement les objectifs stratégiques du groupe. A la création de GDF Suez, nous avons décidé de rapprocher les sociétés de services énergétiques au sein de la Branche Énergie Services afin de renforcer leur leadership en Europe, d'améliorer les synergies et leurs performances et de développer leur visibilité grâce à l'adoption de Cofely, nouvelle marque commune. Cette acquisition nous permet de lancer la fusion entre Cofathec Servizi et Elyo Italia afin de constituer le leader des services en efficacité énergétique et environnementale en Italie avec près de 3 000 collaborateurs et un chiffre d'affaires d'environ 1,2 milliard d'euros. »

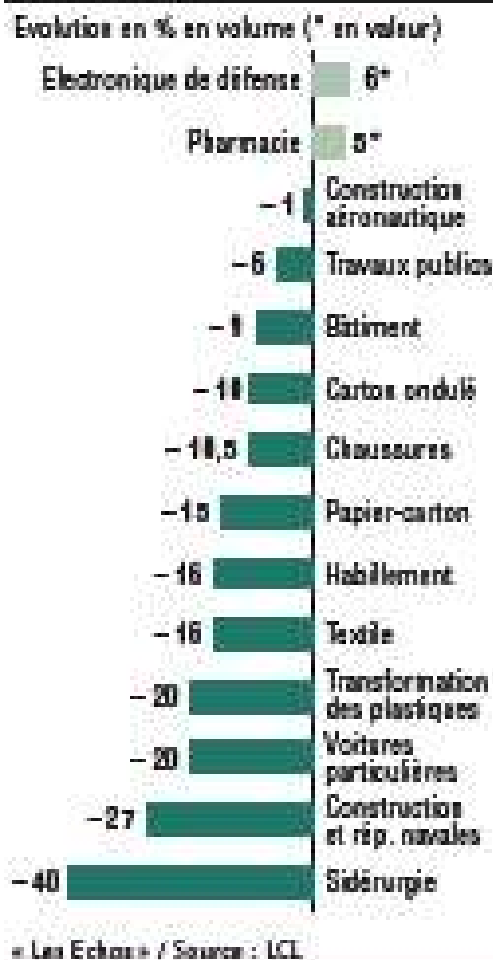
Les échos 10 juillet 2009

Peu de secteurs industriels échappent à la récession

Alors que la production industrielle a enregistré un rebond inattendu en Allemagne en mai, l'Insee publie, ce matin, l'évolution de l'activité manufacturière en France.

En dépit d'une première modération de la baisse d'activité enregistrée en avril, le repli sera cette année d'une « ampleur inédite », a prévenu l'Insee, qui table sur un recul de la production manufacturière, à prix constants, de 15,7 % en moyenne cette année. Cette dégradation sans précédent apparaît aussi dans les prévisions sectorielles publiées hier par LCL et le **Crédit Agricole**. Selon leur étude semestrielle France Secteurs, seuls deux secteurs industriels connaîtraient une croissance positive cette année : l'électronique de défense (+ 6 % en valeur) et la pharmacie (+ 5 % en valeur). Le premier grâce aux commandes de l'Etat, le second grâce aux exportations. L'électronique de défense « *approche d'un haut de cycle, mais la baisse ne sera pas encore perceptible en 2009* », analyse l'étude. En dépit d'un léger infléchissement prévu cette année, la pharmacie, de son côté, apparaît comme le secteur ayant la croissance la plus soutenue et surtout la plus régulière ces dernières années.

Les prévisions d'activité pour 2009



Très nette dégradation

A l'inverse, la sidérurgie devrait enregistrer cette année la plus forte baisse d'activité : - 40 % en volume, selon l'étude. « *Il y a eu accumulation de stocks dans la filière, la conjoncture des principaux clients de la filière - l'automobile, la construction, l'électroménager... - subissant une conjoncture très dégradée* », explique Bernard Monsigny, du Crédit Agricole. Presque tous les secteurs des biens intermédiaires devraient d'ailleurs enregistrer des taux de décroissance à deux chiffres, selon l'étude : - 20 % pour la transformation des plastiques et le verre plat, - 15 % pour la chimie organique et le papier-carton, - 10 % pour les engrais.

Ces nouvelles prévisions sont très nettement dégradées par rapport à janvier dernier : France Secteurs tablait encore sur une baisse de production sidérurgique limitée à - 6 %. Le repli n'était estimé qu'à 4 % dans le secteur du papier-carton et à 8 % pour les voitures particulières. Cette chute de l'industrie entraînerait un recul du produit intérieur brut (PIB) de 3 % cette année, parie le Crédit Agricole, dont la prévision est ainsi semblable à celles de l'Insee, du gouvernement et de la moyenne des économistes

Les fabricants de matériels de chantier lancent un cri d'alarme

Le marché du matériel de BTP s'est effondré. D'après le Syndicat des entreprises internationales de matériels de travaux publics (Seimat), les ventes ont reculé de 70 % sur le premier semestre. Et tout le monde trinque : les loueurs ont vu leur activité fondre de 15 % et les concessionnaires de 45 %. « *Aucune famille d'engins ne tire son épingle du jeu. Nous avons touché le fond* », soupire son président, Alain Rosaz. Avec 3.900 engins vendus en six mois, le secteur se retrouve à un niveau inférieur à celui de 2003. « *Nous poussons un cri d'alarme, nos clients doivent se remettre à investir* », poursuit-il.

Alain Rosaz date l'arrêt brutal de l'investissement en septembre dernier. « *Il existe une frilosité à cause du contexte économique actuel, mais nos clients doivent reprendre confiance. Le système financier se remet en route, la crise est terminée* », analyse le directeur général de Monnoyeur pôle Caterpillar. Le Seimat espère voir le bout du tunnel au second semestre, avec un recul anticipé des ventes estimé à 50 % sur l'ensemble de l'année (l'exercice 2008 était déjà en recul de 15 % par rapport à l'exercice précédent). Le syndicat se montre, en revanche, sceptique sur l'impact du plan de relance gouvernemental. « *Les 1.000 projets annoncés par l'Etat peinent à trouver un financement. Nous les attendons pour le second semestre de 2010, voire de 2011. Entre-temps, il faut soutenir l'investissement* », anticipe Alain Rosaz.

Une lueur d'optimisme

Ces chiffres catastrophiques ont de graves conséquences sur l'emploi. En 2008, le secteur employait 20.000 personnes. « *Nous avons préservé des emplois pendant six mois mais si cette situation perdure, nous ne pourrions plus...* », souligne le président du Seimat. Les usines ont tourné entre 25 % et 50 % de leurs capacités sur le premier semestre. « *Nous voulions permettre à notre réseau de distributeur de déstocker. Malheureusement, les stocks n'ont été divisés que par deux depuis septembre 2008* », regrette le vice-président du syndicat, Jean-Marie Osdoit.

Alain Rosaz et Jean-Marie Osdoit se disent toutefois optimistes. « *On ne peut pas vraiment descendre plus bas* », martèlent-ils. Selon eux, les entreprises vont être obligées de renouveler leur matériel d'ici peu. Quoi qu'il arrive une relance par la baisse des prix n'est pas d'actualité. « *Nos coûts de fabrication sont toujours les mêmes et nos marges ne sont pas énormes* », plaident les fabricants.

Le figaro 10 juillet 2009

Les Régions les plus touchées profitent moins de la relance

La Franche-Comté, région industrielle qui paie le plus lourd tribut à la crise, est aussi celle qui reçoit le moins de fonds dans le cadre du plan de relance, d'après Asterès.

Le produit intérieur brut (PIB) de la France devrait reculer de 3 % cette année, selon les prévisions officielles du ministère de l'Économie. Mais tout le territoire ne sera pas touché de la même manière. Les prévisions de la société d'études économiques Asterès, publiées jeudi, révèlent même un grand écart entre les Régions.

Celle qui souffrira le moins de la crise - la Corse - ne connaîtra une décroissance «que» de 1,3 %, alors que la plus touchée - la Franche-Comté - verra son activité reculer de 4,4 %. «Aucune de nos Régions ne connaît de récession supérieure à 5 %, comme c'est le cas, par exemple, dans plusieurs Länder allemands», note Nicolas Bouzou, auteur de l'étude.

Ces différences entre les Régions ont plusieurs explications. Une largement structurelle : la récession est plus marquée dans les Régions les plus industrielles, surtout là où l'automobile tient une place importante (Franche-Comté avant tout, mais aussi Alsace, Haute-Normandie, Lorraine et Nord-Pas-de-Calais). Une autre plus conjoncturelle : les plans de relance du gouvernement et des collectivités locales auront des effets plus ou moins forts d'une Région à l'autre.

La récession est plus marquée dans les Régions les plus industrielles. Crédits photo : AFP

Des programmes déjà avancés

C'est là que le bât blesse. Selon Asterès, le gouvernement a affecté ces crédits «en s'appuyant sur les besoins en matière d'infrastructure, et en privilégiant les projets qui semblaient suffisamment avancés pour être lancés dès 2009».

Du coup, le montant des investissements alloué à chaque Région «est sans rapport avec l'impact de la crise sur cette Région», insiste l'étude. Ainsi, la Franche-Comté, Région qui paie le plus lourd tribut à la crise, est aussi celle qui reçoit «le moins de fonds». À l'opposé, la Corse se voit dotée d'un montant d'investissement supplémentaire relativement élevé, «alors qu'elle est la plus épargnée par la crise». Ces investissements s'inscrivent toutefois «dans le cadre du plan exceptionnel d'investissement, initié en 2002 et destiné à pallier les handicaps de l'insularité», précise l'étude.

Au-delà du plan de relance national, dont le ministre Patrick Devedjian est en charge, certaines collectivités ont lancé leur propre plan. Les montants des projets ainsi planifiés - grâce à l'avance d'un an du versement de fonds de compensation de la TVA pour les collectivités qui augmentent leurs investissements - sont parfois «largement supérieurs aux financements supplémentaires apportés par l'État».

C'est particulièrement vrai pour les Pays de la Loire, le Languedoc-Roussillon, la Bourgogne et la Lorraine. Ces plans devraient apporter entre 0,25 et 0,5 point de croissance supplémentaire à ces Régions, a calculé Asterès.

Le "plus grand plan social" : info et intox

Laurence Parisot et François Chérèque se livrent depuis quelques jours une petite guéguerre par médias interposés. C'est le leader de la CFDT qui a ouvert dimanche soir les hostilités sur le plateau du "grand jury RTL-LCI-Le Figaro" en dénonçant "*le plus grand plan social en France dont on ne parle jamais*", à savoir les 350 000 intérimaires et salariés en CDD qui ont été éjectés des entreprises depuis le début de la crise et qui ne bénéficient pas, contrairement aux licenciés économiques, de mesures d'accompagnement renforcé. C'est pourquoi Chérèque demandait que les partenaires sociaux fassent un geste pour eux lors de la négociation paritaire de mercredi sur "*la gestion des conséquences sociales de la crise économique*". Fin de l'acte I.

Mardi, Laurence Parisot lui a répondu lors de sa conférence de presse mensuelle après que je lui ai posé la question de savoir si elle allait pousser pour que les négociateurs fassent le lendemain un geste envers les salariés précaires. *"Le plus grand plan social n'est pas celui-là actuellement, m'a répondu la présidente du Medef. Le plus grand plan social, c'est celui de l'hécatombe des PME. Le problème n'est pas les intérimaires et les fins de CDD car, même si le chiffre que François Chérèque cite est vrai, il ne se rapporte qu'aux sorties de CDD et d'intérim et ne tient pas compte des entrées. Le solde est moins important et on vous le communiquera si vous le souhaitez."* Fin de l'acte II.

Comme vous vous en doutez, j'ai demandé ce chiffre. A J+2, je ne l'ai toujours pas. De deux choses l'une : soit Laurence Parisot a répondu en connaissance de cause et le chiffre ne doit pas être trop difficile à trouver ; soit sa réponse était une rhétorique pour botter en touche et je vais donc attendre longtemps. Magnanime, j'ai demandé hier à la CFDT de me trouver ce solde entre les entrées et les sorties de CDD et d'intérimaires. La réponse, là, a été plus rapide mais inattendue. Le chiffre de 350 000 cité par François Chérèque est en fait le solde du nombre d'emplois intérimaires détruits depuis 18 mois... et ne prendrait donc pas en compte les fins de CDD. Retour donc à la case départ et fin de l'acte III, à suivre.

Pour ne pas vous laisser totalement dans l'expectative, voici deux éléments de compréhension.

- Il y a eu 117 100 entrées à Pôle emploi en mai pour des fins de contrats de CDD (un chiffre en variation de -7,1% en un mois et en hausse de 3,4% sur un an) et 37 800 pour des fins de mission d'intérim (-14,5% sur un an et - 8,9% sur un an). La tendance, au reflux, donne donc raison à la présidente du Medef. Sauf que ces deux motifs représentent un tiers des entrées à Pôle emploi, bien que celles consécutives à un licenciement économique (qui, bien qu'en hausse de 50% en un an, représentent moins de 5% du total). De plus, les CDD et les intérimaires ont été les premiers dont les postes ont été supprimés dans les entreprises et l'hémorragie, en cumulé et non en flux, est très importante. L'intérim a ainsi supprimé 80 000 emplois au premier trimestre. En un an, un emploi intérimaire sur trois a été détruit dans le secteur concurrentiel, un sur deux dans l'industrie, quatre sur cinq dans l'automobile, selon les données du ministère du Travail. Une bagatelle, en effet...
- Les partenaires sociaux ont décidé de faire un geste pour les salariés précaires mercredi dans leur négociation Emploi. Dans l'article 16 de leur projet d'accord, ils demandent *"aux pouvoirs publics d'ouvrir à titre expérimental l'accès dans les bassins d'emplois éligibles au contrat de transition professionnelle (CTP), aux anciens titulaires de CDD ou de contrats d'intérim bénéficiant des allocations du régime d'assurance-chômage, au dispositif d'accompagnement du CTP"*. Dit autrement, c'est à l'État de prendre en charge l'accompagnement de ces salariés précaires dans 21 petits bassins d'emploi sinistrés (sur 350 recensés, mais dont le nombre doit augmenter prochainement sans que l'on sache de combien), mais pas aux partenaires sociaux. Et là, Parisot et Chérèque sont... d'accord. Leurs représentants auraient en effet pu ouvrir l'accès à la CRP (convention de reclassement personnalisée), qu'ils gèrent et que finance l'Unedic, ou du moins en modifier les conditions d'accès, mais *"cela aurait coûté trop cher et les déficits de l'assurance-chômage sont déjà importants"*, dicit plusieurs négociateurs. Il est vrai que le déficit de l'État, lui, n'est plus à ça près...